

## ANNEXES

à l'avis pour les directives pour  
le complément de  
l'Etude d'Impact  
Lac Sud, Tunisie

(annexes 1 et 2)

## ANNEXE 1

### Lettre de l'autorité compétente du 10 mai 1996 dans laquelle la Commission est mise dans la possibilité d'émettre un avis

Ministère des Affaires Etrangères  
La Haye

Commission d'évaluation de l'impacte sur l'environnement  
A l'attention de Monsieur J.J. Scholten  
Postbus 2345  
3500 GH Utrecht

Date: 10 mai 1996

Directorat général  
de la coopération internationale

réf. DST/ML-222/96

Concerne:  
Lac Sud de Tunis  
WW92850  
JRC 381-93  
MER/96/024

Le gouvernement tunisien, par l'intermédiaire de la Société d'Etudes et de Promotion de Tunis Sud, lance un appel d'offres dans le cadre du projet dénommé "Travaux de restauration du Lac Sud de Tunis et de ses berges".

Plusieurs sociétés néerlandaises ont l'intention de répondre à cet appel d'offres qui se clôture le 10 mai 1996. Le gouvernement tunisien prendra sa décision dans les 6 mois. Entre-temps, les propositions seront soumises à l'Institut Economique Néerlandais (IEN), qui procédera à l'évaluation des dossiers.

Me référant à l'accord EIA entre DGIS et la commission, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir un modèle d'étude qui sera utilisé pour examiner les documents de l'appel d'offres, lesquels sont repris ci-dessous. Le modèle d'étude se limitera aux activités mentionnées dans le Dossier d'Appel d'Offres.

En outre, j'aimerais recevoir un avis relatif aux directives supplémentaires, basé sur les résultats de l'étude. L'IEN utilisera ces directives supplémentaires pour l'évaluation des propositions. Si une société néerlandaise se qualifie, elle demandera à être subventionnée par le programme ORET. Ces directives peuvent donc être très utiles dans le processus de décision de financement par les Pays-Bas via le programme ORET.

Les personnes à contacter au niveau de la DGIS sont Me L. Verbeek (DST/ML) et M.M. Rutgers (DPO/BL).

Je serais heureux de recevoir la composition du groupe de travail et le budget projeté pour la préparation du modèle d'étude et de l'avis sur les directives supplémentaires.

LE MINISTRE AU DEVELOPPEMENT ET A LA COOPERATION  
Pour le Ministre  
Chef du Programme de l'Environnement

Dr. K.A. Koekkoek

**Annexes:**

**Documents:**

- \* Etude d'aménagement du Lac Sud de Tunis, Serah/Sotinfor, décembre 1991,
  - Rapport Ouvrages de communication
  - Résultat des essais géotechniques
  - Actions d'accompagnement
  - Avant Projet Détaillé, rapport dragages et remblais
  - Avant Projet Détaillé, rapport hydraulique
  
- \* Note sur l'hydrodynamique d'une nouvelle variante d'aménagement du Lac Sud de Tunis. Société d'études et de promotion de Tunis Sud. Mai 1992.
  
- \* Note de calcul de conduites entre le Lac Sud et le port de Tunis. Société d'études et de promotion de Tunis Sud. Juin 1992.
  
- \* Projet d'aménagement et de développement de Tunis Sud. Société d'études et de promotion de Tunis Sud. Avril 1993.
  
- \* Travaux de restauration du Lac Sud de Tunis et de ses berges. Dossier d'appel d'offres, volume I, II et III. Société d'études et de promotion de Tunis Sud, Projet d'aménagement et de développement de Tunis Sud. Décembre 1995.
  
- \* Etude d'impact de l'aménagement du Lac Sud et du port de Tunis. Rapport définitif et Annexe II. Société d'études et de promotion de Tunis Sud. Février 1993.

Cartes géographiques.

## **ANNEXE 2**

### **Données du projet**

#### **Activité envisagée:**

Le Lac Sud sis au sud de la ville de Tunis est fortement pollué. Le gouvernement tunisien a pris une décision en 1990 pour améliorer cette situation. A cet effet le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat a crée la SEPTS (société d'Etude et de Promotion de Tunis-Sud). Cet institut a reçu la mission suivante: l'exécution d'études pour arriver à la définition des actions pour assainir le Lac Sud et les environs de celui-ci, ainsi que l'élaboration d'un programme pour le développement urbain et le tourisme.

**Catégorie:** dragage et assèchement. DAC /CRS code 71210

**Numéros de projet:** WW92850 JRC n° 381-93. Commission d'EIE: 025

#### **Données de procédure:**

lettre avec demande d'avis: 10 mai 1996

avis rendu le: 27 juin 1996

#### **Particularités:**

La SEPTS a établi un plan d'approche pour la réalisation de l'objectif. Le Lac Sud a actuellement une superficie d'environ 1600 hectares. La SEPTS propose de maintenir 700 hectares d'eau libre et d'assécher 900 hectares. Pour ce faire la boue sera retirée du fond et le niveau du fond sera approfondi de -2,2 m NGT<sup>1</sup>. Les parties peu profondes seront rehaussées au-dessus du niveau de l'eau. Pour les nouvelles rives à constituer une digue en pierre d'environ 15 kilomètres sera construite. En liaison avec la qualité de l'eau à obtenir, un écoulement du Lac Sud avec l'eau de mer sera réalisé. Le canal de Rades devra être élargi et approfondi à cet effet et pour l'écoulement de la zone portuaire et en différents endroits des écluses devront être placées et des tuyauteries devront être installées.

#### **Composition du groupe de travail:**

Mr R. Beck

Mr N.W. Broodbakker

Mr D. de Zeeuw (président)

Mr. A. Mol

**Secrétaire du groupe de travail:** Mme I.A. Steinhauer

---

1 Nivellement général de la Tunisie.